

Avant mon entrée

Responsable de mon logement

J'HABITE :

- Epinettes - 5, avenue Industrielle - 1227 Carouge
 - Corbillettes – 23, chemin des Corbillettes – 1216 Cointrin
 - Peney - 8, route de Peney - 1214 Vernier
- Isabelle Ottiger** - 022.379.78.05 / absente le mercredi après-midi

- Hugo-de-Senger - 2, rue Hugo-de-Senger - 1205 Genève
 - Jura - 26, rue du Jura - 1201 Genève
 - Uni 3 - 3, rue de l'Université - 1205 Genève
 - Pré-Cart - 1 à 3, rue Pré-Cartelier - 1202 Genève
 - Bernex - 261, rue de Bernex – 1233 Bernex
- Stéphanie Onofri** - 022.379.74.10 / absente le mercredi

- Candolle - 12, rue de Cadolle - 1205 Genève
 - Glacis-de-Rive - 15, Glacis-de-Rive - 1207 Genève
 - Maison internationale des étudiants - 2, rue Louis-Piachaud - 1204 Genève
- Cristina Garcia** - 022.379.72.20 / absente le mercredi

- Chemin Vert - 62 à 66, rue de la Tambourine - 1227 Carouge
 - Troinex - 2, route de Troinex - 1227 Carouge
 - Vallon - 20, rte du Vallon - 1224 Chêne-Bougeries
 - Grand-Voiret - 41, chemin du Grand-Voiret - 1228 Plan-les-Ouates
 - Chêne-Bourg – 88, rue de Genève – 1225 Chêne-Bourg
- Magalie Fourtoy** - 022.379.74.07 / absente le vendredi

- Chemin Vert - 68 à 72, rue de la Tambourine - 1227 Carouge
 - Le Centre universitaire Zofingien - 6, rue des Voisins - 1205 Genève
- Line Magnenat** - 022.379.74.06 / absente le lundi

Mon état des lieux d'entrée

A la signature de votre bail, le BLRU vous a remis un état des lieux et inventaire, à compléter et à lui retourner dans la semaine qui suit votre entrée dans le logement.

Il est très important que ce document soit minutieusement complété, car il vous décharge d'éventuels dégâts causés par l'ancien-ne locataire.

Prenez donc le temps de contrôler l'état :

- du mobilier
- des rideaux
- des murs et du sol
- des luminaires et prises électriques

Mes clés et cylindres

La plupart des résidences universitaires ont un système de serrures mises en passe, ce qui veut dire que les cylindres et les clés sont protégés et qu'aucun double ne peut être fait sans le certificat de sécurité en possession du BLRU.

En cas de perte, de vol ou d'oubli de votre clé en dehors des heures d'ouverture du BLRU, nous vous conseillons de trouver une solution de dépannage temporaire chez une connaissance. Ne faites pas changer la serrure, car l'intervention d'un professionnel engendre des frais considérables, notamment pour le remplacement du cylindre (env. Fr. 500.00).

Les clés de remplacement sont facturées Fr. 200.00 par le BLRU.

Mon assurance RC – Ménage

COUVERTURE

Le BLRU est signataire d'un contrat d'assurance responsabilité civile (RC) collective, vous couvrant personnellement pour tous dégâts que vous pourriez causer accidentellement à l'intérieur de la résidence, sur des biens dont la propriété est possédée par le BLRU, à l'exclusion des tapisseries et sous réserve des points spécifiques contenus dans le contrat principal objets personnels.

Vos effets personnels ne sont pas couverts par le contrat du BLRU et doivent faire l'objet d'une assurance ménage séparée, contractée individuellement.

OBLIGATION D'ANNONCER

Vous avez l'obligation de signaler sans délai au BLRU tout dégât dont vous seriez responsable.

FRANCHISE

Une franchise de Fr. 200.-- est perçue par le BLRU pour chaque sinistre.

VALIDITÉ

La couverture s'éteint à l'échéance de votre contrat de bail.

Contrôle des communs

A QUOI SERVENT-ILS :

- à maintenir les résidences dans un état d'entretien optimum, aussi bien au niveau des chambres, des lieux communs et des studios et à s'assurer que les locataires respectent et entretiennent le matériel mis à leur disposition de manière appropriée
- à déceler à temps, divers problèmes techniques tels qu'infiltrations d'eau, dégât de peinture, meubles abîmés etc...

LORS DE NOTRE VISITE, NOUS ATTENDONS DES LOCATAIRES QUE :

- la chambre ou studio soit rangé, et nettoyé
- les stores soient remontés
- les sanitaires soient propres
- les cuisines et séjours soient nettoyés y compris les frigos, fours et micro-ondes
- leurs remarques et éventuels dégâts nous soient communiqués

FRÉQUENCES :

En règle générale le BLRU vous rend visite deux à trois fois par année.

Des contrôles plus fréquents sont effectués dans les logements mal entretenus.

- Liste des produits de nettoyages

Pour bien entretenir votre logement, nous vous conseillons d'avoir les bons produits de nettoyage.

Pour ce faire, nous vous indiquons quelques noms de produits que vous trouverez au magasin COOP, à savoir :

- Pour la chambre, les meubles, les boiseries, le sol : Ajax Universel, fr. 3.95
 - un produit pour le parquet (1x mois) : Pial parquet, fr. 4.80
 - les vitres et le miroir pharmacie : Suso vitres, fr. 1.80
 - Pour le lavabo : Suso anti-calcaire, fr. 3.10
 - Pour la literie, une lessive pour les couleurs : (Dash, Omo etc..) effectuer le lavage à 60°.
 - Le duvet et l'oreiller se lavent en machine à 60° ou le donner au nettoyage chimique.
 - Les rideaux se lavent en machine à 40°, sans essorage et vous devez les reprendre encore mouillés.
- Tous ces produits trouvent leur équivalent à la MIGROS.

Nous vous rappelons qu'un entretien régulier prévient une dégradation précoce des logements et contribue ainsi à maintenir de bas loyers.

Ma connexion internet

@UNIGE.CH

La connexion internet n'est pas prévue dans toutes les résidences. Si cette dernière en possède une, vous recevrez par courriel les accès vous permettant de vous connecter au wifi de la résidence.

L'accès est uniquement prévu pour un usage académique. Le non-respect des règles d'utilisation est sanctionné. Pour voir les règles d'utilisations, visiter le site des systèmes d'information : <http://www.unige.ch/stic/etudiants/regles.html>

En cas de problème :

- vérifier que votre ordinateur est correctement configuré

Si le problème persiste, appeler le BLRU (022 379 77 20).

La Maison internationale des étudiants, Jura ainsi que les villas n'ont pas d'accès internet.